

DECISION N° DEC 26.113/U

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE
LOCAUX COMMUNAUX – A TITRE GRACIEUX – A
L'ASSOCIATION MENDAS - ORGANISATION D'UNE
RENCONTRE PARTENARIALE LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2026**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°26.012K du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 26.046/K du Conseil Municipal du 28 avril 2026 portant autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions de mise à disposition de locaux communaux, équipements sportifs et établissements scolaires de la ville de Brunoy, à titre gracieux,

VU l'arrêté n°ARR 26.416/K du 19 juin 2026 portant délégation provisoire consentie à Madame Valérie Ragot, Première Adjointe au Maire, pour la période du 15 juillet 2026 au 15 août 2026 inclus,

VU le Contrat d'Engagement Républicain signé le 17 mars 2026 par Madame Antoinette DE MELO, Présidente de l'association MENDAS,

CONSIDERANT la demande de mise à disposition de locaux communaux faite par l'association MENDAS,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER la convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gracieux à l'Association MENDAS annexée à la présente.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'il n'y a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 26.113/U

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX – A TITRE GRACIEUX – A L'ASSOCIATION MENDAS - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE PARTENARIALE LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 09 septembre 2026

Pour le Maire
par délégation,

La Première Adjointe

Acte publié sur le site de la Ville le : 11/09/2026

Valérie RAGOT



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.113/U

Objet de l'acte : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX - A TITRE GRACIEUX - A L'ASSOCIATION MENDAS - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE PARTENARIALE LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 3 - Locations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260909-BRU_AR_26301_1-AR

Date de l'acte : 09/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26301_1

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2026